

## COMPTABILITE APPROFONDIE

EXAMEN de première session 2023-2024

Durée : 2 heures

Aucun document autorisé, sauf un plan de comptes sans annotation.

L'usage de la calculatrice et du téléphone portable est strictement interdit.

Les sociétés dont il est question dans ce sujet sont françaises et clôturent leurs comptes le 31/12 de chaque année. Elles ne bénéficient d'aucune mesure de simplification et ne relèvent pas d'exceptions ou de cas particuliers. Lorsque cela sera nécessaire, vous utiliserez un taux de TVA 20 %.

### DOSSIER 1 - OLIVINE (9 points)

La société Olivine est une SA française localisée dans les Alpes-de-Haute-Provence. Elle fabrique, conditionne et commercialise des produits sur le thème de l'olive (épicerie et cosmétiques).

Consciente du problème environnemental généré par le plastique, la société Olivine a décidé d'exclure le plastique de ses emballages. Cela l'oblige à renouveler certains de ses équipements.

Elle a pu financer en partie l'achat d'une embouteilleuse adaptée à ses nouvelles bouteilles en métal grâce à un emprunt bancaire (20 000 € au taux annuel de 3 % remboursable par amortissement constant sur 10 ans).

L'embouteilleuse a été commandée le 20/02/N, mais n'a été livrée et installée que le 30/04/N. L'accord de principe pour l'emprunt a été obtenu de la banque le 15/02/N et les fonds ont été débloqués le 01/05/N en vue du paiement de l'emballeuse qui est intervenu le 05/05/N. L'emballeuse a été mise en service le 15/05/N. Olivine prévoit de l'utiliser de façon régulière pendant 10 ans après quoi elle n'aura plus qu'une valeur symbolique. Elle souhaite bénéficier de l'amortissement dégressif fiscal.

Extrait de la facture d'achat de l'emballeuse :

Prix HT de l'emballeuse : 28 000,00 €

Escompte pour règlement sous 10 jours : 5 % du prix de l'emballeuse

Frais de transport : 2 000,00 € HT

Frais d'installation : 1 400,00 € HT

TVA 20 %

28  
x 5  
140

28 000  
- 1 400  
-----  
26 600  
+ 2 000  
+ 1 400  
-----  
30 000

L'ancienne embouteilleuse (valeur brute : 24 000 € ; amortissements au 31/12/N-1 : 18 000 € ; amortie en linéaire sur 10 ans) a pu être vendue et a fonctionné jusqu'à sa vente le 30/04/N pour 5 000 € HT qui ont été réglés le 31/05/N.

En revanche, elle a dû recourir à un contrat de crédit-bail pour l'emballeuse, d'une valeur de 20 000 € HT, adaptée à la nouvelle enveloppe papier de ses savons.

Le contrat, d'une durée de 5 ans, prévoit une redevance annuelle de 5 000 € HT payable d'avance le 01/07 de chaque année, avec une première redevance le 01/07/N par virement bancaire. À l'issue du contrat, Olivine ne prévoit pas de lever l'option, dont le prix est jugé peu attractif. De plus, elle commence à étudier la possibilité de vendre ses savons sans emballage. L'emballeuse est entrée en service le 01/07/N.

Le 31/12/N, l'ancienne emballeuse (valeur brute : 18 000 € ; amortissements avec ceux de N compris, inutile de les enregistrer : 12 600 €) adaptée aux blisters en plastique, dont Olivine n'a plus l'utilité, n'a toujours pas trouvé preneur. Olivine désespère de la vendre, car la demande s'est effondrée du fait de la tendance à la réduction des emballages en plastique. Renseignements pris auprès d'un ferrailleur : Olivine peut espérer en tirer 1 000 € HT. ← provision

Enregistrez toutes les écritures nécessaires en N se rapportant aux informations qui vous ont été présentées au journal d'Olivine. Veuillez respecter la forme du journal. Lorsque des calculs sont nécessaires, ils doivent être détaillés.

12600

**DOSSIER 2 - GOURMET (6 points)**

Le capital d'Olivine est constitué de 10 000 actions de nominal 100 €, dont 2 000 à droit de vote double.

La société Gourmet est une SA française, dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un marché réglementé, qui détient 5 000 actions d'Olivine, dont 400 à droit de vote double, depuis plusieurs années. Spécialisée dans l'épicerie fine, c'est un partenaire commercial important d'Olivine. Son directeur siège au CA d'Olivine et aucun autre actionnaire n'a jamais détenu plus de droits de vote que Gourmet.

1. **Quelle est l'utilité des comptes consolidés pour les investisseurs ?**
2. **La société Gourmet est tenue de produire des comptes consolidés et a choisi d'utiliser les normes françaises de consolidation. Pourquoi cette obligation et pourquoi peut-elle faire ce choix ?**
3. **Quels sont les pourcentages de contrôle et d'intérêt de Gourmet dans Olivine ?**
4. **Quel type de contrôle Gourmet exerce-t-elle sur Olivine ? Quelle méthode de consolidation devra-t-elle utiliser ?**
5. **Parmi les enregistrements de la partie 1, indiquez ceux qui devront être retraités pour les besoins de la consolidation et comment. Aucune écriture n'est demandée.**